Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 035-213502560-20220203-ARRETE2022_021-AR

Saint Briac sur-mer

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
/ N° 2022-021

**Objet : Conseil portuaire du port de plaisance 2022-2026**

**Le Maire de la Commune de Saint-Briac-sur-Mer :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales
**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
**Vu** la loi n)83-663 du 22 juillet 1983 complétant le loi n°83-8 du 7 janvier 1983,
**Vu** le décret n°2014-1670 du 30 décembre 2014 portant disposition relatives aux ports communaux,
**Vu** le Code des transports et notamment son article R.5314-17,
**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Saint-Briac-sur-Mer en date du 19 octobre 1984 portant décision de création d'un port de plaisance à Saint-Briac-sur-Mer,
**Vu** l'arrêté préfectoral du 12 avril 1985 portant création d'un port de plaisance à Saint-Briac-sur-Mer et mise à la disposition de la commune du domaine public maritime concerné,

**ARRETE :**

**Article n°1** : Le conseil portuaire du port de plaisance de Saint-Briac-sur-Mer est composé comme suit :

- Président : Monsieur le Maire de Saint-Briac-sur-Mer ou son représentant Monsieur Vincent Campion, adjoint délégué
- Représentant le personnel concerné par la gestion du port : M. Nicolas Boivin, surveillant du Port
- Représentant des usagers du port :
  - Membres désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) lors de la réunion du 28 décembre 2021 :
    - Titulaire : **M. Pascal GALICHON** - 14, rue de la Vigne - 35800 SAINT BRIAC SUR
    - Suppléant : **M. Jean-Malo BRAND GAZEAU**, 25 rue Jean Charcot - 76600 LE HAVRE
    - Titulaire : **M. Bernard LALOUX** - 10b, rue de la Haye - 35800 SAINT BRIAC SUR MER
    - Suppléant : **M. Régis DEVAUX** - La Haute Naye - 35800 SAINT BRIAC SUR MER
    - Titulaire : **M. Jean-Michel SEVIN** - 35800 SAINTT BRIAC SUR MER
    - Suppléant : **M. Eugène BESNOU** - La ville Desservie - 35800 SAINT BRIAC SUR MER
  - Membres désignés par le Maire de Saint-Briac :
    - Représentant du Yacht Club de Saint-Briac :
    - Titulaire : **M. Philippe PLOUJOUX** - BP 19 - 35800 ST BRIAC SUR MER
    - Suppléant : **M. Gilles JOURDAN** - BP 19 - 35800 SAINT BRIAC SUR MER

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Affiché le
ID : 035-213502560-20220203-ARRETE2022_021-AR

- Représentant des associations touristiques
- Titulaire : **M. Denis LAVRIL** - 4ter, rue du Four de la Houle - 35800 ST BRIAC SUR MER
-

- Représentants des services nautiques, construction, réparation :
  - Titulaire : **M. Philippe GRUDE**, Président SNSM, 22 chemin des Tourelles - 35800 SAINT BRIAC SUR MER

- Représentants de la chambre du commerce :
  - Titulaire : **M. Christophe SEBY**, CCI SAINT-MALO

**Article : n°2** : Les nominations qui précèdent sont valables cinq ans à compter de l signature du présent arrêté sauf le cas où les intéressés cesseraient de remplir les fonctions qui ont motivé leur désignation.

**Article n°3** : Le présent arrêté est transmis au contrôle de légalité en Préfecture

**Article n°4** : Monsieur le Maire de la commune de SAINT-BRIAC SUR MER, les services, sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Briac, le 2 février 2022

**Le Maire,**
**Vincent DENBY WILKES**

MAIRIE de SAINT-BRIAC-SUR-MER (ILLE-ET-VILAINE)